

La RATP va faire le deuil de ses bénéfices hors norme

TRANSPORT

L'entreprise publique doit présenter, ce vendredi, des profits une nouvelle fois très élevés.

Ils baisseront à l'avenir, du fait notamment du paiement de l'impôt sur les sociétés à partir de 2016.

Lionel Steinmann
@lionelsteinmann

La RATP devrait afficher un niveau de rentabilité mirifique pour l'année 2015, mais ce sera sans doute la dernière fois avant plusieurs années. L'entreprise publique présentera, ce vendredi, ses résultats pour l'exercice clos fin décembre et se refuse à tout commentaire avant cette date, mais les syndicats ont vendu la mèche. Dans un tract récent, la CGT-RATP évoque « des résultats financiers record [...] du jamais-vu depuis la création de la RATP en 1949 ».

Les résultats semestriels, déjà, avaient été excellents, avec un bénéfice net part du groupe s'élevant à 293 millions d'euros. Hors éléments exceptionnels, le résultat net récurrent part du groupe s'élevait sur les six premiers mois de l'année à 200 millions.

Rentabilité la plus élevée d'Europe

En 2014, le résultat annuel net avait atteint 298 millions, soit 5,6 % du chiffre d'affaires, « le niveau de rentabilité le plus élevé en Europe », se vantait à l'époque Pierre Mongin. En comparaison, avec des volumes d'activité à peu près comparables (mais des modèles économiques un peu différents), Keolis et Transdev, les rivaux français de la RATP sur le marché du transport public, ont dégagé respectivement 33 et 82 millions de résultat net.

Ces profits hors norme ont fini par devenir une source d'ennuis. En interne, tout d'abord : pour la CGT et l'Unsa, c'est la preuve que l'entreprise a les moyens d'augmenter les

Le résultat net part du groupe de la RATP

En millions d'euros



« LES ÉCHOS » / SOURCE : SOCIÉTÉ / PHOTO : SHUTTERSTOCK

salaires. Pour obtenir gain de cause, les deux syndicats appellent les agents à faire grève le 31 mars.

Par ailleurs, la région Ile-de-France étant le principal financeur de la RATP, certains élus franciliens se sont émus qu'un opérateur public qui doit la moitié de ses revenus à des subventions dégage autant de marge.

Le ministère du Budget, enfin, à l'affût de toute nouvelle recette en cette période de disette budgétaire, a fait savoir l'an dernier qu'il était temps de remettre en cause le régime fiscal favorable de la RATP, qui était jusque-là exonérée du paiement de l'impôt sur les sociétés (IS).

Face à cela, l'entreprise publique avait fait valoir que ces bénéfices élevés sont nécessaires pour financer sa part des investissements sans avoir à s'endetter. « Les contrats pluriannuels que la RATP passe avec le Syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF) ont précisément été pensés pour que nous puissions dégager ces profits », expliquait un cadre il y a quelques mois.

Ce schéma a toutefois été amendé et celui mis en place pour

les années à venir va raboter le niveau de bénéfices. Bercy, tout d'abord, a eu gain de cause : la RATP sera assujettie à partir de 2016 au paiement de l'IS. Cela lui donnera du coup la possibilité de percevoir

Ces profits élevés ont fini par devenir une source d'ennuis.

Pour les syndicats de l'entreprise publique c'est la preuve que la direction a les moyens d'augmenter les salaires.

le crédit impôt compétitivité emploi (CICE), ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent. Mais selon nos informations, le STIF déduira du même montant les subventions qu'il versera à l'entreprise publique.

Tout en préservant les capacités d'investissement de la RATP, le nou-

veau contrat signé sur la période 2016-2020 avec le STIF devrait se traduire par un niveau de résultat plus faible. L'institution régionale a notamment revu à la baisse sa contribution à l'exploitation de quelque 90 millions. Et a fait ajouter une clause qui stipule que si d'aventure le résultat courant 2016 de la RATP dépasse les 250 millions d'euros, le contrat serait à renégocier !

Participation au passe Navigo

« Avec un niveau de bénéfices plus bas, la RATP peut espérer que la dernière ligne de son compte de résultat suscitera à l'avenir moins d'incompréhension et de convoitises », décrypte un expert. Pour 2015 en tout cas, c'est raté : le conseil d'administration devrait approuver ce vendredi la demande conjointe de Manuels Valls et Valérie Pécresse, la nouvelle présidente de la région, d'un versement exceptionnel par la RATP de 40 millions d'euros, prélevé sur les bénéfices enregistrés l'an dernier, pour participer au financement du passe Navigo unique sur cette année-là. ■